



PROGRAMME DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LIGNES DIRECTRICES ET FORMULAIRE DE DEMANDE

Le Fonds de développement économique finance des projets et des initiatives qui, à long terme, génèrent des retombées économiques durables à la population et aux collectivités du Yukon en finançant des projets qui :

- soutiennent les entreprises dans leurs efforts d'innovation, de viabilité et de planification en poursuivant et en appuyant le développement d'entreprises, de secteurs, de projets et d'infrastructures économiques tout en maximisant les retombées secondaires, en attirant des investissements et en conciliant les intérêts socio-économiques;
- encouragent la diversification de l'économie en soutenant l'ouverture de nouveaux marchés ou l'accroissement des marchés existants, notamment les marchés d'exportation;
- favorisent la compétitivité des entreprises en soutenant l'innovation grâce à des investissements et au développement des capacités organisationnelles.

Le Fonds comporte trois volets de financement et permet de couvrir jusqu'à 75 % du total des dépenses admissibles d'un projet, à l'exclusion des dépenses en immobilisations. Le Fonds permet de couvrir jusqu'à 50 % des dépenses en immobilisations admissibles. L'aide financière pour le développement économique est accordée par voie de concours et il se peut que les sommes demandées dépassent les fonds disponibles.

Volets de financement	Volet 1	Volet 2	Volet 3
Niveaux de financement	30 000 \$ ou moins	De 30 001 \$ à 100 000 \$	Plus de 100 000 \$
Date(s) limite(s)	Dépôt des demandes accepté tout au long de l'année	15 avril 15 septembre	15 janvier

Demandeurs admissibles

Les types d'entreprises et d'organismes qui suivent sont admissibles au Fonds de développement économique :

- Toute entreprise réunissant trois des quatre conditions suivantes :
 - o elle a un bureau et une adresse municipale au Yukon;
 - o elle est assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Yukon;
 - o elle est enregistrée sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* et de la *Loi sur les dénominations sociales et les sociétés de personnes*, le cas échéant;
 - o elle est titulaire d'une licence d'exploitation d'entreprise en règle, le cas échéant.
- Les gouvernements des Premières Nations du Yukon.
- Les entités de développement des Premières Nations du Yukon (sociétés, partenariats, coentreprises ou fiducie).
- Les administrations municipales du Yukon.
- Les sociétés ou associations locales qui :
 - o sont enregistrées en vertu de la *Loi sur les sociétés* du Yukon et sont en règle;
 - o sont implantées dans au moins une collectivité du Yukon;
 - o représentent des intérêts industriels et commerciaux évidents visant l'amélioration du développement économique du Yukon.
- Les organisations à but non lucratif constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Projets et activités admissibles

Les projets et activités donnant droit à une aide financière sont répartis en trois catégories :

Innovation, durabilité et planification des entreprises – projets ou activités admissibles :

- Activités qui soutiennent le développement stratégique des entreprises et des secteurs.
- Recherche visant à cerner et à éliminer les obstacles au développement industriel et sectoriel.
- Intégration de mesures de durabilité aux pratiques et au fonctionnement des entreprises.
- Établissement d'une infrastructure économique stratégique accessible au public.
- Planification favorisant le développement économique régional.
- Les projets ou les activités à l'étape préliminaire peuvent donner droit à une aide financière appuyant :
 - o la recherche en vue de déterminer les perspectives émergentes;
 - o l'élaboration du concept et la portée du projet;
 - o l'étude préliminaire de faisabilité;
 - o les plans d'affaires et les études de durabilité et de faisabilité;
 - o les plans de développement;
 - o les analyses des retombées économiques;
 - o les analyses du secteur d'activités en vue de déterminer et d'explorer les retombées secondaires potentielles.
- Les projets ou les activités à l'étape de réalisation peuvent donner droit à une aide financière appuyant :
 - o la mise en œuvre du projet;
 - o l'analyse et l'accompagnement après la réalisation du projet.

Ouverture des marchés et diversification – projets ou activités admissibles :

- Participation à des missions commerciales et d'investissement, à des congrès d'affaires, à des activités de marketing et à des échanges.
- Organisation et promotion de congrès, conférences, foires commerciales et autres activités de réseautage et de marketing.
- Préparation en vue de missions commerciales et de voyages d'information à venir.
- Stratégie de marque, améliorations technologiques pour Internet et commerce électronique.
- Plans de marketing et matériel promotionnel.
- Attraction d'investissements.

Développement des capacités et des investissements – projets ou activités admissibles :

- Coûts de construction liés à l'établissement ou à l'expansion d'une entité en vue d'ouvrir de nouveaux marchés ou d'accroître son empreinte ou sa présence.
- Améliorations locatives lorsqu'une entente d'au moins cinq ans a été signée.
- Achat ou location d'équipement si l'équipement contribue :
 - o à la production ou distribution de biens ou services sur un marché yukonnais qui n'est pas encore desservi pour ces biens ou services par une entreprise admissible établie;
 - o à l'exportation de biens ou services du Yukon;
 - o au remplacement d'importations par des biens ou services provenant du Yukon.
- Développement de produits en vue d'améliorer la compétitivité et de répondre à la demande du marché.
- Activités d'encadrement et de mentorat.
- Activités liées au développement des capacités de l'entreprise ou de l'organisme, par exemple, évaluation des besoins et plans de formation; formations sur les capacités organisationnelles pour les entreprises et les organismes de développement économique.
- Ateliers de perfectionnement professionnel et autres forums d'apprentissage dans le domaine des affaires.

Dépenses admissibles

1. Les coûts différentiels relatifs aux employés peuvent être inclus comme dépenses dans les conditions suivantes :
 - a. Le demandeur peut démontrer qu'il n'est pas économiquement faisable de terminer le projet ou d'émettre un contrat;

- b. Les coûts sont directement liés à la prestation d'activités de mentorat ou de stage;
 - c. Une entente a été approuvée à l'avance et par écrit par le Yukon.
2. Les coûts différentiels relatifs au fonctionnement et à l'entretien peuvent être inclus comme dépenses admissibles dans les conditions suivantes :
- a. Le demandeur peut démontrer que les dépenses sont nécessaires et directement liées à la production des livrables d'un projet admissible tel que la planification, la conception, l'ingénierie, l'architecture, la supervision, l'administration et la gestion;
 - b. Les coûts sont directement liés à la prestation d'activités de mentorat ou de stage;
 - c. Une entente a été approuvée à l'avance et par écrit par le Yukon.
3. Les coûts associés à la réalisation d'une évaluation environnementale et aux permis sont admissibles.
4. Les salaires d'employés affectés à un projet sont considérés comme admissibles si l'on peut démontrer que les activités ne font pas partie des fonctions professionnelles habituelles et sont nécessaires pour la réalisation du projet.

Projets et dépenses non admissibles

1. Dépenses en capital pour de l'équipement facilement déplaçable qui peut servir à un usage personnel, comme des ordinateurs, des outils électriques ou des instruments de musique, à moins qu'elles soient jugées essentielles à la réussite du projet.
2. Coûts engagés avant l'approbation du projet, y compris les heures de bénévolat consacrées, par exemple, à la participation au conseil d'administration.
3. Coûts associés à l'annulation d'un projet.
4. Dépenses engagées avant l'approbation du financement.
5. Frais de financement, frais juridiques et paiement d'intérêts sur des prêts, y compris ceux liés aux servitudes (ex. arpentage et levés).
6. Acquisition d'un terrain.
7. Location d'équipement autre que celui directement lié au projet.
8. Paiement de location-bail pour un terrain, un immeuble ou un autre type d'infrastructure.
9. Coûts d'exploitation et de maintenance, sauf ceux listés comme des coûts admissibles.
10. Projet qui relève normalement de la responsabilité d'un ministère du gouvernement du Yukon, d'une administration municipale, d'une Première nation ou du gouvernement fédéral.
11. Taxe de vente provinciale ou territoriale, taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée.
12. Honoraires immobiliers et coûts connexes.

Consignes pour remplir la demande

Lisez attentivement ce document : il contient des renseignements sur les objectifs du programme, l'admissibilité des organismes et des projets ainsi que la marche à suivre pour présenter une demande.

Communiquez avec un conseiller du programme au ministère du Développement économique pour discuter de votre projet. Tout au long de l'année, des conseillers sont disponibles pour répondre à vos questions à propos du programme et pour étudier, avant la date limite, les premières versions des demandes.

Imprimez votre demande au recto de pages de format standard (8½ po x 11 po). Le document ne doit pas être agrafé. Téléchargez le présent document et inscrivez-y tous les renseignements demandés. Joindre d'autres feuilles au besoin.

Remplissez la liste de vérification ci-dessous et joignez-la à votre demande.

Transmettez votre demande à temps : pour le volet 1, le dépôt des demandes est accepté tout au long de l'année. Les demandes pour les volets 2 et 3 doivent parvenir au bureau du ministère du Développement économique **au plus tard à 16 h 30** le jour de la date limite. Si la date limite tombe un week-end ou un jour férié, celle-ci est reportée au jour ouvrable suivant, **au plus tard à 16 h 30**. Les demandes reçues après la date limite ne seront pas acceptées.

Liste de vérification

Toutes les demandes doivent être accompagnées des éléments suivants :

- Liste de vérification dûment remplie
- Formulaire de demande dûment rempli et signé (la signature originale est exigée)
- Preuve que le demandeur respecte les exigences de la Direction des entreprises, associations et coopératives du gouvernement du Yukon
- Budget du projet
- Preuves d'autres sources de financement pour le projet
- Preuves de contribution en nature ou de dons
- Devis d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de consultants participant au projet
- Autorisation à signer et à transmettre la demande pour le demandeur

Le cas échéant, joindre des copies des documents suivants :

- Licence d'exploitation d'entreprise
- Permis
- Évaluation environnementale
- Preuve de la capacité de financer ou de soutenir les coûts d'exploitation et d'entretien permanents liés à l'achat d'immobilisations
- Tout autre document à l'appui (baux, titre de propriété, analyse de marché, lettre d'appui ou autres documents demandés par le conseiller du programme)

Renseignements et transmission des demandes

Bureau du Fonds de développement économique

303, rue Alexander, 2^e niveau
Whitehorse (Yukon) Y1A 2L5
Téléphone : 867-456-3803
Sans frais (au Yukon) : 1-800-661-0408, poste 3803
Télécopieur : 867-393-7018
Courriel : edf@yukon.ca

Adresse postale

Fonds de développement économique
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703 (F-1)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6



FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE FORMULAIRE DE DEMANDE

Téléchargez et enregistrez les lignes directrices et le formulaire de demande. Vous pourrez ensuite remplir électroniquement le document. Notez que la taille des champs est fixe. Joignez d'autres feuilles au besoin.

Renseignements sur le demandeur			
Nom du demandeur (de l'organisme demandeur)			
Principale personne-ressource		Poste	
Adresse postale			
Téléphone de jour	Cellulaire	Courriel	
Type d'organisme		Depuis combien de temps votre organisme existe-t-il? ans	
Quel est le mandat de votre organisme?			

Sommaire du projet		
Montant de l'aide financière demandée \$	Coût total du projet \$	Dépenses totales en immobilisations admissibles \$
Titre du projet		
Décrivez votre projet en une phrase		
Type de projet	Date de début du projet AAAA/MM/JJ	Date de fin du projet AAAA/MM/JJ

Les renseignements fournis aux présentes sont recueillis en vertu de l'alinéa 15 c)(i) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP) en vue de mettre en œuvre un programme et d'en faire l'évaluation, ou de fournir une aide financière au demandeur. La collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels sont effectuées en conformité avec la LAIPVP. Pour en savoir plus à ce sujet, contactez le coordonnateur de la LAIPVP du ministère du Développement économique au 867-667-5946, ou la direction, Finances et gestion de l'information, au 867-667-5946.

Renseignements sur le projet

Expliquez en détail en quoi ce projet répondra à un besoin.

Donnez les grandes lignes de votre projet (ou activité) et décrivez comment, quand et où vous comptez le réaliser.

Retombées du projet

Quelles sont les retombées attendues du projet pour le groupe visé, votre organisme ou l'ensemble de la population? Décrivez ce que votre projet permettra de mettre en place ou de changer.

Cochez les objectifs du Fonds qui s'appliquent à votre projet.

- Attraction d'investissements
- Retombées à long terme sur l'emploi
- Développement de compétences, croissance et diversification des secteurs économiques et des marchés
- Développement de capacités organisationnelles
- Bénéfices durables sur le long terme
- Croissance du secteur de l'innovation
- Retombées potentielles sur le climat

Donnez des précisions pour chaque objectif choisi :

Mesure de la réussite – Décrivez comment vous évaluez les résultats et la réussite de votre projet.

Risques liés au projet et mesures d'atténuation

Quels risques pourraient découler de la réalisation du projet et quelles sont les stratégies d'atténuation potentielles que vous pourriez mettre en place pour gérer ces risques.

Échéancier du projet

Dans le tableau ci-dessous, inscrivez les activités principales de votre projet, le moment où elles se dérouleront et le nom de la personne responsable.

	Activités principales	Échéancier/Durée	Rôle (dir. gén., consultant, entrepreneur, bénévole, etc.)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			

Déclaration du demandeur

Paiements et exigences en matière de rapport

Les accords de paiement de transfert entre le gouvernement du Yukon et les demandeurs retenus comprennent les modalités de financement, le calendrier des paiements et les exigences en matière de rapport. Le calendrier des paiements est établi conformément à la *Politique sur les paiements de transfert* du gouvernement du Yukon.

Le rapport final doit démontrer que les résultats attendus ou les extraits du projet, comme décrits dans la demande, se sont concrétisés et que les fonds ont été utilisés conformément au budget présenté. Cette information peut être recueillie pour l'ensemble des projets afin de déterminer les répercussions et les effets des projets du Fonds de développement économique à l'échelle du Yukon.

Reconnaissance publique du financement

Les demandeurs retenus doivent reconnaître publiquement l'aide reçue du gouvernement du Yukon et du Fonds de développement économique. Les accords de paiement de transfert comprennent de plus amples renseignements sur le sujet.

Par la présente, je demande au gouvernement du Yukon de m'accorder une aide financière. Les renseignements contenus dans les présentes sont, à ma connaissance, vrais et exacts. J'affirme que je comprends les critères et le but du programme de financement et que je présente une demande de bonne foi.

Le gouvernement du Yukon peut, à son gré, transmettre les présentes et demander des renseignements sur le demandeur à tout ministère ou à toute personne, entreprise, société, agence fédérale, provinciale, autochtone et municipale, ainsi qu'à tout organisme à but non lucratif, de développement économique ou autre, et leur transmettre des renseignements, si le gouvernement du Yukon l'estime nécessaire, pour évaluer la présente demande ou pour la renvoyer.

Je comprends que, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, cette demande pourrait être rendue publique en totalité ou en partie.

Je comprends également que le gouvernement du Yukon ou ses mandataires peuvent demander, si nécessaire, à examiner les dossiers, y compris les dossiers financiers, du bénéficiaire ou de ses mandataires afin de s'assurer que les objectifs du programme ont été atteints, les activités menées à bien et les subventions accordées en conformité avec les modalités établies.

L'utilisation d'une subvention à d'autres fins que celle de couvrir les frais fixes admissibles constituera une dette envers le gouvernement du Yukon qui devra, à la demande de ce dernier, lui être remboursée sur-le-champ par le bénéficiaire.

Nom du demandeur (en lettres détachées)

Signature du représentant autorisé

AAAA/MM/JJ

Date